

**DECISION N° 10/2024**

**DE MONSIEUR LE MAIRE DE GRAND-CHARMONT (25200)**

***Objet : Passation d'un marché de prestation de service « Vérifications annuelles réglementaires des installations électriques des bâtiments communaux » avec la société SOCOTEC – Domaine du Parc – 30D avenue du Général Leclerc – 90000 BELFORT***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité ;

Vu la Délibération N° 198/2022 en date du 18 janvier 2022 visée par le contrôle de la légalité en date du 21 janvier 2022 et chargeant le Maire de prendre toutes les décisions relatives aux pouvoirs délégués par cette délibération, et notamment son quatrième alinéa l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la consultation restreinte d'entreprises réalisée, et après analyse des offres reçues ;

Considérant les crédits nécessaires inscrits au budget primitif 2024 ;

**DÉCIDE**

1 – De confier à la société SOCOTEC, la réalisation des missions de contrôles réglementaires des installations électriques des bâtiments communaux pour un montant annuel de 4 389,00 € HT, pour une durée de 4 années.

2 – Le Directeur Général des Services de la Ville de Grand-Charmont et le Trésorier du SGC du Pays de Montbéliard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

3 – La présente décision sera transmise au contrôle de la légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune et sera publiée sur le site internet de la Ville.

4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de la légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Fait à GRAND-CHARMONT, le 20 mai 2024

Le Maire,  
Jean-Paul MUNNIER.

